Sortir avec Jama'at ut-Tabligh

Shaikh Salih ibn Fawzan ibn Adullaah Al Fawzan

بسم الله الرحمن الرحيم

Question : ô noble shaikh, la personne qui interroge demande : « Est-il est permis de sortir pour la durée de quelques mois, semaines ou jours, comme cela est fait par *Jama'atut-Tabligh* ? Est ce une Sunna ou une *bida'a* ? Et est-il permis de sortir avec cette *Jama'a* (groupe) si la personne apprend la science de Shari'a ?

Réponse : Ceci n'est pas permis. C'est une *bida'a* (innovation). Ce *khuruj* (sortie), pendant 40 jours, 4 mois, ou 4 jours, est une *bida'a*. Et ce groupe est une *Jama'a* Soufi et il est confirmé qu'ils sont une *Jama'a* Soufi des *Diobandis* (groupe de Sufis de l'Inde). Ils vont de pays en pays pour répandre le soufisme. Il n'est pas permis à une personne de la Sunna et du Tawhid de sortir avec eux. Parce que s'il sort avec eux, il les aide dans la diffusion de leur *bida'a* et les gens l'emploieront comme argument et ils diront « untel sort avec eux. » Ou ils diront, « les gens sortent tous avec eux. » Ou ils disent, « on les tolère dans le pays. » Donc, il est obligatoire de rejeter ces gens. Il est obligatoire qu'ils soient rejetés et on ne doit pas leur prêter attention (c'est-à-dire les écouter). Ceci pour qu'ils repartent avec leur *bida'a* dans leur pays et qu'ils ne l'étendent pas parmi nous. Aussi, il n'est pas permis de sortir avec eux pour leur apprendre. Ceci est incorrect. De plus, ils n'acceptent pas d'être instruit. Ils n'acceptent pas, parce qu'ils sont des gens de duperie et des gens qui ont un programme. Ils sont venus pour vous apprendre, ils ne sont pas venus pour qu'ils puissent apprendre quelque chose de vous. Ils sont venus pour vous apprendre leur soufisme et leur *madhab* (école de pensée). Ils ne sont pas venus pour apprendre de vous ! S'ils voulaient apprendre alors ils se seraient assis avec les savants dans les *masjid* et liraient des livres. Ceci est parmi les erreurs par lesquelles il n'est pas permis d'être trompé. Oui.

Ecouter la fatwa du shaikh en arabe

Source : www.fatwa-online.com
Traduit par Abu Sumaya
Traduit en français par les salafis de l'Est